

Au Haut Conseil d'Etat

Chancellerie d'Etat
Route des Arsenaux 41
1701 Fribourg

Corminboeuf, le 21 septembre 2026

Nouvel art. 14a al.2 Loi fédérale sur l'énergie (LEne)

Monsieur le Président du Gouvernement,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Chancelière d'Etat,

Suite aux débats et décision du Parlement fédéral, le nouvel art. 14a al.2 LEne est entré en vigueur le 1er avril 2026 concernant la procédure cantonale d'approbation des plans pour les installations solaires ou éoliennes d'intérêt national.

Il dispose en substance que les cantons prévoient une procédure concentrée d'approbation des plans pour la construction, l'agrandissement et la rénovation des installations mentionnées et qu'ils veillent à associer précocement les communes concernées à la procédure. Sauf disposition contraire du droit cantonal, l'accord des communes sur lesquelles l'implantation du projet est prévue est nécessaire. Les cantons peuvent régler la procédure par voie d'ordonnance jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions législatives cantonales.

L'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) a été associée précocement aux réflexions et discussions de l'Association des Communes Suisses (ACS) qui a porté et soutenu cette modification sous la Coupole fédérale. Tout en réservant la position politique qui appartient à chaque commune, l'autonomie communale défendue par l'ACF est l'argument central de cette modification légale.

22 autres cantons appliquent ce postulat. L'ACF souhaite que le Conseil d'Etat utilise cette possibilité pour respecter l'esprit de la loi, sa valeur institutionnelle et constitutionnelle (art. 50 Cst. fédérale) de l'autonomie communale.

Tout en restant à votre entière disposition et vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous vous prions de croire, Monsieur le Président du Gouvernement, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

ASSOCIATION DES COMMUNES FRIBOURGEOISES

David Fattebert
Président

A blue ink signature of David Fattebert, consisting of a stylized 'D' and 'F' followed by a long horizontal stroke.

Micheline Guerry-Berchier
Directrice

A blue ink signature of Micheline Guerry-Berchier, featuring a stylized 'M' and 'G' with a long horizontal stroke.